



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

111^e séance plénière

Lundi 11 juillet 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Il en est ainsi décidé.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre du Secrétaire général (A/59/861)

Le Président (*parle en français*) : Je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/59/861, qui contient une lettre datée du 1^{er} juillet 2005 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général et dans laquelle celui-ci informe l'Assemblée générale que 10 États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment acte de l'information fournie dans le document A/59/861?

Point 53 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Projet de résolution (A/59/L.64)

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur les points 53 de l'ordre du jour de ses 24^e à 29^e séances plénières, du 11 au 13 octobre 2004. S'agissant du point 53 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est maintenant saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/59/L.64.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil pour qu'il présente le projet de résolution A/59/L.64.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/59/L.64 au nom des coauteurs suivants : Afghanistan, Allemagne, Belgique, Bhoutan, Brésil, Danemark, Fidji, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Islande, Japon, Kiribati, Lettonie, Maldives, Nauru, Palaos, Paraguay, Pologne, Portugal, République tchèque, Tuvalu et Ukraine, ainsi que des coauteurs qui se sont associés à cette initiative depuis jeudi dernier, 7 juillet, à savoir la Lituanie et les Îles Marshall.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Je voudrais d'emblée vous exprimer mes sincères remerciements, Monsieur le Président, pour avoir convoqué ce débat opportun, et je salue la façon remarquable dont vous avez dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, en particulier le processus préparatoire du sommet de septembre.

À l'approche du sixantième anniversaire de l'ONU, les membres dans leur ensemble ont le sentiment qu'il est urgent d'œuvrer à rendre l'Organisation efficace dans tous les domaines, en particulier celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes tous extrêmement conscients de la nécessité de procéder à des changements.

Les coauteurs savent fort bien que l'examen du présent projet de résolution par 191 membres de l'ONU est un moment historique de la diplomatie multilatérale. Les dispositions contenues dans ce projet renforceraient considérablement l'Organisation et reformeraient véritablement le Conseil de sécurité, principal organe chargé par la Charte de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'expérience accumulée depuis la fondation de l'ONU indique qu'aux yeux de nos peuples, les réalités du pouvoir telles qu'elles se présentaient en 1945 ne sont plus d'actualité depuis fort longtemps. Les dispositifs de sécurité mis en place à l'époque sont aujourd'hui évidemment dépassés. Le Conseil de sécurité, s'il veut effectivement s'acquitter de ses fonctions et exercer ses pouvoirs, doit subir une réforme approfondie, qui compte notamment une augmentation du nombre des membres permanents, afin de s'aligner sur le monde contemporain. Une telle réforme garantirait une meilleure réponse face à la nature et au caractère changeants des menaces à la paix, ainsi qu'un respect plus systématique et plus efficace des décisions du Conseil. La représentativité et une participation équitable doivent se refléter dans la composition du Conseil de sécurité. Ce n'est que par une mise à jour du respect de ces principes que la légitimité des décisions du Conseil sera garantie.

Le projet de résolution A/59/L.64 vise à élargir la composition du Conseil de sécurité pour mieux tenir compte des réalités du monde d'aujourd'hui, de sorte, comme cela est dit dans le projet, à établir ainsi un équilibre des forces propre à permettre au Conseil de

mieux répondre aux vues et aux besoins de tous les États Membres, en particulier des pays en développement, et à garantir l'adoption de meilleures méthodes de travail.

Le projet de résolution établirait de manière objective les mécanismes nécessaires à l'achèvement d'un tel résultat qui consiste entre autres à mettre, en mettant notamment pleinement à profit les processus démocratiques et universels de prise de décisions de l'Assemblée générale. Il déciderait également d'un examen futur de la question du droit de veto, et il prévoit un examen de l'efficacité et de la composition du Conseil 15 ans après l'entrée en vigueur des changements proposés.

Comme chacun le sait, notre projet est fondé sur une proposition du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, proposition que le Secrétaire général réitère dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Il prévoit une participation accrue de tous les groupes régionaux dans la composition du Conseil.

Le groupe des coauteurs comprend des pays riches et pauvres, grands et petits, des îles et des États sans littoral, ainsi qu'un membre permanent du Conseil de sécurité. Lorsqu'ils ont préparé ce projet de résolution, les coauteurs ont engagé un dialogue ouvert, transparent et approfondi avec tous les États Membres de l'ONU, tant à New York que dans les capitales. Le résultat reflète l'éventail le plus large possible des vues sur cette question – en fait, les vues de ceux qui recherchent une véritable réforme du Conseil de sécurité et qui, dans cet esprit, ont participé de manière constructive au processus.

Notre projet de résolution est présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale de façon qu'elle ait le temps de prendre des décisions avant septembre. Sa présentation à la suite de deux grandes réunions au sommet a permis à des pays d'Afrique et des Caraïbes de réfléchir avec soin aux avantages et aux inconvénients de l'élargissement proposé. Nous avons été très encouragés par le fait que les chefs d'État africains, s'exprimant d'une seule voix à Syrte, aient adopté une position similaire à la nôtre, et par la réunion qu'ont tenue les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes à Sainte-Lucie, au cours de laquelle un nombre important de ces États ont indiqué qu'ils étaient favorables à cette proposition.

L'objectif de mettre en place un Conseil de sécurité à la composition plus équilibrée ne pourra être atteint que par une augmentation démocratique du nombre tant des membres permanents que des membres non permanents. Et ceci ne pourra se faire que grâce à la sélection de nouveaux membres permanents par l'Assemblée générale afin de redresser la situation actuelle et de garantir une représentation permanente aux pays développés et en développement. En outre, l'ajout de nouveaux membres permanents choisis par l'Assemblée établirait un lien direct d'obligation redditionnelle entre les nouveaux membres permanents et l'ensemble des membres. Le mécanisme d'examen envisagé constitue une garantie supplémentaire dans ce sens. L'introduction de véritables changements structurels de fond dans la composition du Conseil de sécurité donnera également lieu à un réexamen de ses pratiques et de ses méthodes de travail.

La prise d'une décision sur ce projet déclenchera un processus qui, à n'en pas douter, donnera une très grande impulsion au multilatéralisme et à la démocratisation des relations internationales et aboutira à mettre en place un Conseil plus équilibré et plus efficace. C'est un processus qui, une fois lancé, sera contrôlé par l'ensemble des membres de l'ONU.

Alors que l'ONU se prépare en vue du sommet de septembre, il apparaît de plus en plus évident que la sécurité et le développement sont liés de telle manière qu'aucune avancée n'est réalisable dans l'un de ces domaines sans progrès dans l'autre. Il faut une définition plus générale et actuelle des menaces auxquelles l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée afin que les questions sociales, économiques et relatives aux droits de l'homme qui préoccupent les peuples de l'ONU soient dûment prises en considération tandis que l'ONU veille avec une plus grande efficacité à la paix et la sécurité.

Le terrible danger que représentent les attaques terroristes – qui viennent de démontrer une fois de plus avec ignominie leur brutalité et cruauté aveugles – nous rappelle malheureusement que nous devons repenser les menaces et adapter en conséquence les structures chargées d'y faire face. Il est clair que l'efficacité future du Conseil dépend aussi de la présence permanente des grands bailleurs de fonds et des pays les plus disposés et les plus aptes à concourir à l'œuvre de l'ONU.

Jusqu'ici, les critiques émises à l'encontre de notre proposition n'abordent pas de façon réaliste le problème fondamental de la représentation permanente. Limiter l'élargissement du Conseil à la catégorie des membres non permanents reviendrait à maintenir le statu quo tout en risquant de creuser les disparités dans la composition. Cela ne corrigerait en rien les déséquilibres structurels. D'aucuns affirment aussi qu'une proposition comme la nôtre devrait être adoptée à l'unanimité. Le véritable objectif d'une telle affirmation saute aux yeux pour tout le monde : elle vise uniquement à bloquer le processus.

Notre réponse est qu'il faut laisser l'Assemblée générale suivre sa procédure décisionnelle, qui est universelle et démocratique, celle-là même que les parlements appliquent quotidiennement dans leurs travaux. Quant à l'argument selon lequel il est encore prématuré de clore la question après 12 ans de délibérations, nous ne pouvons que le considérer spécieux.

Je dois souligner que les auteurs, et d'autres avec eux, estiment qu'un dénouement satisfaisant de la question de la réforme du Conseil de sécurité renforcera la légitimité et la représentativité de cet organe, donnera une prodigieuse impulsion au renforcement de l'Organisation et garantira le succès du sommet de septembre. Nous sommes convaincus que, tant dans le fond qu'au niveau de la procédure, notre proposition assure réellement et sans équivoque, d'une manière directe et concrète, la démocratisation des relations internationales sous les auspices de l'ONU et concourt à la réalisation de la paix et de la sécurité dans le respect total des buts et principes énoncés dans la Charte. Cet objectif est désormais à notre portée. On ne saurait laisser passer une telle occasion.

En conclusion, il convient de rappeler l'observation du Secrétaire général, Kofi Annan : aucune réforme de l'ONU ne serait complète sans une réforme du Conseil de sécurité; et sa recommandation, selon laquelle nous devrions régler la question avant septembre. Nul autre que lui n'est certainement plus conscient du besoin extrême de préserver et de raffermir l'ONU, le seul instrument multilatéral universel qui puisse aborder et résoudre les crises diversifiées et de plus en plus complexes qui frappent l'humanité. Là encore, nous serions bien avisés de suivre son conseil.

Je souhaite que l'on me comprenne : nous ne cherchons pas à imposer un vote sur le sujet avant que les États Membres aient discuté de tous ses aspects dans ce débat. Depuis la création du groupe des quatre, il y a 10 mois, et surtout maintenant, avec la participation de tous les auteurs, nous sommes prêts à faire progresser le dialogue avec les groupes qui souhaitent véritablement contribuer au renforcement de l'Organisation et la rendre plus à même de faire face aux menaces actuelles à la paix et à la sécurité. Les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Inde, du Japon et de mon pays ont déclaré vendredi 8 juillet à Londres :

« Dans le contexte des décisions prises lors du récent sommet de l'Union africaine, tenu à Sirte, et du Sommet de la CARICOM à Sainte-Lucie, les ministres se sont déclarés une nouvelle fois prêts à poursuivre le dialogue avec l'Union africaine et la CARICOM, ainsi qu'avec les coauteurs du projet de résolution et l'ensemble des États Membres de l'ONU. »

Mettant cette décision en pratique, ils ont rencontré en cette même occasion le Ministre des affaires étrangères du Ghana, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, en sa qualité de membre du groupe restreint du mécanisme de suivi de l'Union africaine concernant la réforme de l'ONU, afin de faire le point sur le Sommet de l'Union africaine et de débattre de l'action commune à mener dans un avenir proche au sujet de l'élargissement et de la réforme du Conseil de sécurité.

En présentant ce projet de résolution, les auteurs ouvrent courageusement la voie à un changement véritable et authentique au sein de l'ONU. Laissons-nous guider par notre détermination de rendre le monde meilleur.

Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) (*parle en arabe*) : D'emblée, Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette importante séance et vous transmets toute la gratitude de ma délégation, qui vous est reconnaissante des efforts que vous déployez pour accomplir des progrès dans le programme de travail de l'ONU. Je tiens d'ailleurs à rappeler que la Jordanie soutient tous les efforts visant l'aboutissement des réformes tant attendues et se félicite vivement de toutes les idées présentées dans ce sens.

La réforme de l'ONU ne sera pas complète tant que nous n'aurons pas réformé le Conseil de sécurité en améliorant ses méthodes de travail et en élargissant sa composition. Aussi, d'une façon générale, la Jordanie soutient le projet de résolution A/59/L.64, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes résolument convaincus que ce projet de résolution marque un pas dans la direction d'une réforme viable et efficace. En outre, en approuvant les grandes lignes du projet de résolution, la Jordanie agit dans le sens des engagements qu'elle a pris antérieurement à l'égard de l'élargissement et de la réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons néanmoins qu'il est encore possible d'améliorer la teneur du passage relatif aux méthodes de travail du Conseil en exploitant davantage les idées formulées dans le débat de ces quelques derniers mois.

Nous sommes d'accord avec l'idée que l'élargissement du Conseil devrait toucher aussi bien la catégorie des membres permanents que celle des membres non permanents. Le projet de résolution offre une base démocratique à l'élargissement du Conseil, au sein duquel nous pensons que le Groupe des États arabes devrait être représenté à tout moment.

Aujourd'hui, nous avons une chance historique de changer les choses pour le mieux. Tirons profit de cette occasion pour servir au mieux les intérêts de notre Organisation.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué cette séance plénière de portée historique, puisqu'en plus de présager le succès du sommet de septembre, elle marque une étape importante pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes sûrs que, sous votre direction sage et compétente, les États Membres sauront prendre les décisions qui s'imposent. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation.

Parallèlement, en tant que coauteur du projet de résolution-cadre, le Japon tient à exprimer son plein appui à la déclaration liminaire qui vient d'être prononcée par le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Sardenberg, au nom des coauteurs.

Alors que la communauté internationale s'attelle à relever les défis du monde d'aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être laissée en marge. Nous devons réformer les Nations Unies pour en faire une organisation capable de faire

face aux réalités du XXI^e siècle. En d'autres termes, nous devons créer une nouvelle ONU adaptée à cette nouvelle époque, comme l'a déclaré l'an dernier notre Premier Ministre, M. Koizumi, de cette tribune.

La réforme du Conseil de sécurité doit être le premier des changements à apporter. Principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationale, le Conseil de sécurité doit compter pour exercer son rôle sur une coopération et une participation maximales de la communauté internationale. À cette fin, le Conseil de sécurité doit améliorer sa représentativité pour mieux refléter les réalités du monde d'aujourd'hui.

En outre, le Conseil de sécurité doit se voir donner les ressources suffisantes pour pouvoir être efficace face aux défis qui se présentent. Les pays qui ont la volonté et les ressources voulues pour jouer un rôle de premier plan dans la paix et la sécurité internationales doivent toujours prendre part au processus de prise de décision du Conseil. Il faut donc élargir le Conseil de sécurité dans sa catégorie de membres permanents comme dans celle des membres non permanents, en accordant le statut de membre à des pays développés comme à des pays en développement.

À l'issue de consultations intenses avec les États Membres, le Japon, de concert avec le Brésil, l'Allemagne et l'Inde, a présenté la semaine dernière à l'Assemblée générale, avec l'appui des coauteurs, un projet de résolution-cadre. Nous avons écouté attentivement les points de vue des États Membres, tant à New York que dans différentes capitales du monde, et nous avons également attendu les résultats des réunions au sommet de l'Union africaine et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). L'Afrique est un membre capital de la communauté internationale et sa participation est par conséquent cruciale pour la réalisation de la réforme du Conseil de sécurité.

À cet égard, le Japon se félicite de la détermination de l'Afrique à œuvrer à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories à la fois permanente et non permanente, comme le prouve la déclaration récente du sommet de l'Union africaine à Sirte. Par ailleurs, nous saluons le communiqué publié à l'issue du sommet de la CARICOM, qui a indiqué qu'un nombre important d'États membres de la CARICOM penchaient pour l'adoption du projet de résolution.

Nous sommes convaincus que ce projet de résolution est la seule proposition viable capable d'obtenir l'appui de plus des deux tiers des États Membres. Le Japon apprécie que beaucoup d'États Membres aient déjà exprimé leur appui au projet de résolution et il est déterminé à poursuivre et intensifier les efforts afin qu'il bénéficie pour son adoption du maximum de soutien. Le Japon, avec les autres coauteurs, mène un dialogue constructif avec les États Membres en vue d'atteindre l'objectif commun de la réforme du Conseil de sécurité.

Au vu des décisions adoptées aux réunions au sommet de l'Union africaine et de la CARICOM, nous sommes prêts à poursuivre notre dialogue avec l'Union africaine et la CARICOM, ainsi que l'ensemble des Membres de l'ONU. Le Japon va continuer de s'employer, dans la transparence et de façon démocratique, à l'adoption du projet de résolution et nous comptons fermement sur tous les États Membres pour prendre part à la réalisation de la réforme du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le moment choisi pour une décision sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a bien dit dans son rapport que « les États Membres devraient convenir de prendre une décision sur cette question importante avant le sommet de septembre 2005 » (*A/59/2005, par. 170*). Le moment choisi pour cette importante décision doit être soigneusement étudié. Nous ne prônons pas de hâte intempestive. Cependant, il importe de garder en mémoire les faits suivants.

Premièrement, cela fait plus de 10 ans que durent les discussions sérieuses sur la réforme du Conseil de sécurité depuis le début des années 90. Deuxièmement, les dirigeants mondiaux ont résolu, au Sommet du Millénaire, en 2000, « de redoubler d'efforts pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects » (*résolution 55/2, par. 30*), déclarant ainsi leur intention politique d'obtenir des résultats. Troisièmement, la présentation subséquente du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau et du rapport du Secrétaire général, ainsi que la distribution du projet de résolution-cadre du groupe des quatre pays en mai, ont donné lieu à de nouvelles discussions importantes entre États Membres au sein des groupes régionaux, ici, à New York, et dans les capitales du monde.

La qualité de membre permanent n'est pas un privilège, mais plutôt un devoir et une responsabilité des pays ayant la volonté et la capacité de contribuer efficacement à la paix et à la sécurité internationales. Le Japon, pays épris de paix et pleinement attaché aux idéaux et aux objectifs de l'Organisation, est fermement convaincu qu'il a un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la promotion de l'ordre du jour en matière de sécurité et de développement, en devenant nouveau membre permanent du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous sommes prêts à faire connaître nos aspirations à l'ensemble des Membres, afin qu'ils y réfléchissent.

Le programme de réforme des Nations Unies va bien au-delà d'une simple réforme du Conseil de sécurité. Le Japon attache une grande importance à des questions telles que le développement, la mise en place d'une commission de consolidation de la paix et d'un conseil des droits de l'homme, et la réforme du Secrétariat et du système de gestion. Nous avons déjà exprimé notre volonté d'obtenir des résultats concrets dans ces domaines de la réforme des Nations Unies et nous collaborons étroitement, à cette fin, avec les délégations qui partagent le même avis.

Parallèlement, il est absolument capital de profiter de cette dynamique de réforme. Nous sommes fermement convaincus qu'une décision audacieuse sur la question de la réforme du Conseil de sécurité ne retardera pas le processus de réforme, mais donnera au contraire l'impulsion supplémentaire nécessaire au traitement des autres questions de réforme importantes au cours du sommet de septembre. Comme nous l'avons tous observé lors de l'actuelle session de l'Assemblée générale, une majorité écrasante des Membres estime urgente une réforme du Conseil de sécurité. Il est clair que le moment est venu pour prendre une décision sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous espérons sincèrement que les générations futures jugeront favorablement la décision cruciale que nous allons prendre pour créer cette nouvelle ONU pour la nouvelle ère. Le Japon n'épargnera aucun effort pour collaborer avec les autres États Membres à cette fin.

M. Baali (Algérie) : Il y a trois semaines, devant cette Assemblée, ma délégation avait appelé à l'instauration d'un grand débat sur la réforme du

Conseil de sécurité, qui permette de clarifier une fois pour toutes les positions des uns et des autres, de discuter, en toute transparence, des différentes propositions dont nous sommes saisis, de définir les contours de la réforme du Conseil de sécurité que nous voulons et de replacer celle-ci dans son vrai contexte, celui de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies.

C'est que, pendant des mois, nos débats sur les réformes ont été littéralement pris en otage par la question de l'élargissement du Conseil de sécurité, qui a, non seulement éclipsé la question plus large de la nécessaire réforme de cet organe, mais également les autres aspects de la réforme des Nations Unies, mettant en péril l'ensemble du processus de restructuration de notre Organisation et divisant gravement la communauté internationale. Bien plus, alors que la réforme du Conseil de sécurité est supposée, d'abord et avant tout, répondre au souci de démocratiser et de rendre cet organe plus représentatif et plus légitime à travers une participation plus large et plus équitable de toutes les régions du monde à ses travaux, cette réforme n'est perçue malheureusement par certains que comme le moyen d'accommoder leurs ambitions de servir à titre permanent au Conseil de sécurité.

Lors du sommet qui s'est tenu les 4 et 5 juillet dernier à Syrte, les chefs d'État et de gouvernement africains ont, à cet égard, clairement identifié le cadre et les contours de la réforme de l'Organisation en soulignant, dans la déclaration solennelle qu'ils ont adoptée, que celle-ci, la réforme, doit être intégrale et englober toutes les composantes du système des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Ils ont également insisté, dans cette même déclaration, sur la nécessité de renforcer le leadership de l'Assemblée générale pour lui permettre de jouer pleinement son rôle en tant qu'organe le plus représentatif et démocratique du système des Nations Unies. Ils ont enfin réaffirmé leur détermination à faire triompher le Consensus d'Ezulwini, qui définit, il faut le rappeler, la position de l'Afrique sur le développement, la sécurité collective, la prévention des conflits et les conditions de l'utilisation de la force, ainsi que la réforme institutionnelle de l'ONU.

S'agissant plus particulièrement de la réforme du Conseil de sécurité et face aux propositions et positions qui se trouvent aujourd'hui sur la table des négociations, jugées aussi insatisfaisantes les unes que les autres au regard des aspirations légitimes de

l'Afrique telles qu'exprimées dans le Consensus d'Ezulwini, et susceptibles de surcroît de diviser le continent, les dirigeants africains, attachés qu'ils sont au principe de la répartition géographique équitable et aux vertus de l'alternance, ont choisi de soumettre directement à l'Assemblée générale leur propre vision d'un Conseil de sécurité élargi, plus représentatif, plus légitime et plus en phase avec les nouvelles réalités internationales. Cette vision est exprimée dans un projet de résolution unanimement approuvé par l'Assemblée, la plus haute instance de l'Union africaine, et soumis désormais à l'appréciation de l'Assemblée générale. Un mécanisme de suivi au niveau ministériel, composé de 15 pays, a été mandaté par l'Assemblée de l'Union africaine pour promouvoir ici, aux Nations Unies, de manière collective et solidaire, la position de l'Afrique et réaliser ses aspirations telles qu'énoncées dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Cette vision de l'Afrique s'articule autour de la mise en place d'un Conseil de sécurité de 26 membres où notre continent disposerait de deux sièges permanents avec les mêmes prérogatives et les mêmes privilèges que les membres permanents actuels, y compris le droit de veto, et de cinq sièges non permanents. L'Asie disposerait de deux sièges permanents additionnels et d'un siège non permanent additionnel, tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes disposerait d'un siège permanent et d'un siège non permanent additionnel, l'Europe occidentale et autres États d'un siège permanent additionnel et l'Europe orientale d'un siège non permanent additionnel. L'Union africaine décidera le moment venu, dans l'unité et la solidarité, des modalités d'attribution des sièges qui lui reviennent, conformément à la Déclaration de Syrte. Un tel Conseil élargi refléterait plus fidèlement les réalités du monde actuel et lui permettrait d'être plus attentif aux aspirations de tous les États Membres de l'ONU, et rétablirait une injustice historique commise à l'égard de l'Afrique restée, jusqu'à ce jour, le seul continent à ne pas disposer de siège permanent au Conseil de sécurité.

Je voudrais maintenant d'explicitier notre position sur la question épineuse du droit de veto.

De tout temps, les États africains, à l'instar des autres pays non alignés, ont considéré le droit de veto, comme un droit anachronique, inique, totalement injustifiable et exigé, par conséquent, son abolition

pure et simple. Cette position a été consacrée dans la Déclaration adoptée en 1976 par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine réuni à Maurice. Cette position n'a pas changé, et l'Afrique a clairement réitéré son opposition de principe au droit de veto à Ezulwini.

Dans le même temps, l'Afrique considère que tant que les membres permanents actuels disposeront du droit de veto, il serait injuste, déraisonnable et inacceptable que les nouveaux membres permanents en soient dépourvus. En effet, des membres permanents dépourvus du droit de veto, ne pourraient, en aucune façon, peser sur le cours des événements, modifier, quoi qu'on en dise, les rapports de force, et agir avec l'efficacité voulue au sein du Conseil de sécurité, qui resterait totalement dominé par les cinq membres permanents actuels. Ce qui rend la qualité de membre permanent unique, ce n'est pas tant la permanence du siège que les pouvoirs qui s'y attachent. De plus, le déséquilibre actuel en faveur d'un continent où pas moins de trois membres permanents détiennent le veto, ne ferait que s'aggraver tandis que la place et le rôle des membres non permanents se réduiraient encore davantage. Enfin, de quelle crédibilité pourrait se prévaloir et au nom de quels principes d'égalité et de démocratie prétendrait agir un Conseil de sécurité à trois vitesses constitué de trois collèges : membres permanents avec veto, membres permanents sans veto et membres non permanents?

C'est pour cela que nous considérons, et c'est là une position sur laquelle nous ne transigerons point, que le droit de veto est un élément clef et indissociable de la qualité de membre permanent. Nous ne transigerons pas non plus sur notre revendication de deux sièges non permanents additionnels, convaincus que nous sommes que ce ne serait que justice que l'Afrique ait au total cinq sièges non permanents au Conseil de sécurité.

Notre projet de résolution est un texte juste et équitable qui répond aux aspirations et aux préoccupations du plus grand nombre. Il propose la mise en place d'un Conseil de sécurité plus représentatif et plus légitime en associant à la gestion des affaires du monde l'ensemble des régions et des continents, s'assurant ainsi leur soutien et leur mobilisation en faveur de la paix, de la justice et du progrès. Il va de soi, qu'en tant qu'Africains, nous ne saurions en toute logique soutenir d'autres projets de résolution que le nôtre propre. Je voudrais faire

observer ici que la position que les chefs d'État africains ont adoptée à Syrte est celle-là même qu'ils ont agréée en 1997 à Harare et qu'elle ne peut donc être similaire à des propositions faites ultérieurement par tel ou tel groupe. C'est bien entendu notre vœu que notre projet recueille l'adhésion la plus large et qu'il serve de catalyseur au processus de réforme dans son ensemble.

Nous œuvrerons au cours des jours et des semaines à venir, au sein du mécanisme de suivi, à expliquer et à promouvoir notre vision d'un Conseil rénové, élargi et plus démocratique, tout en gardant à l'esprit que la réforme du Conseil de sécurité n'est qu'un élément d'un tout, l'adoption d'une réforme globale et intégrale de l'ONU et, au-delà, du système des relations internationales dans son ensemble. L'idéal serait, de toute évidence, que l'Afrique retrouve sa place et son rang à l'occasion de ce soixantième anniversaire de notre Organisation, mais l'Afrique saura, s'il le faut, se montrer patiente et veillera, en tout état de cause, à ce que la réforme du Conseil de sécurité n'occulte ni ne mette en danger la réforme globale des Nations Unies qu'elle appelle de ses vœux.

Je voudrais à cet égard, et en conclusion, vous rendre, Monsieur le Président, un hommage appuyé pour tous les efforts que vous ne cessez de déployer pour que le rendez-vous de septembre constitue un nouveau départ pour notre Organisation.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation pakistanaise, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance de l'Assemblée générale.

Quand la Charte des Nations Unies a été adoptée à San Francisco, le Président des États-Unis d'Amérique, Harry Truman, a déclaré aux délégués assemblés,

« Vous avez créé un remarquable instrument pour la paix, la sécurité et le progrès de l'humanité.

L'humanité doit maintenant l'utiliser.

Si nous ne l'utilisons pas, nous trahirons tous ceux qui sont morts pour faire en sorte que nous puissions nous rencontrer aujourd'hui dans la liberté et la sécurité pour créer cet instrument.

Si nous cherchons à en faire un usage égoïste – favorable à une nation quelconque ou à

un petit groupe de nations quelconque – nous serons de même coupables de trahison. » (*Documents issus de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, San Francisco, 1945, vol. 1, p. 682*)

Quand, à l'issue d'une guerre qui a semé la division, le Secrétaire général Kofi Annan a proposé la création d'un groupe de travail sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, son objectif était de renforcer et d'unifier l'ONU pour s'attaquer aux menaces anciennes et nouvelles. Malheureusement, cette initiative importante, quasiment dès le départ, a été détournée par un petit groupe de nations cherchant à s'arroger pour lui-même des privilèges nouveaux et inégalés au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Depuis la création du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, des pressions de toutes sortes ont été exercées sur ses membres et sur le Secrétariat, sur d'autres hauts responsables et sur les États Membres pour assurer la prise en compte d'un modèle d'élargissement du Conseil qui pourrait garantir de manière égoïste à ce petit groupe de nations des sièges permanents.

Ces derniers mois, l'effort entrepris par le dit groupe des quatre pour assurer le soutien et l'adhésion à sa position a pris des formes qui, si elles étaient affichées lors d'élections nationales, seraient certainement jugées contraires à l'éthique, sinon pires. Une réforme de l'ONU, obtenue par des moyens aussi douteux, ne peut être viable ni de nature à renforcer l'ONU. Nous devrions adopter des principes directeurs dans le cadre du processus de réforme de l'ONU pour empêcher le recours à ces moyens qui visent à faire plier la volonté démocratique des peuples et des nations libres.

Comme si cela ne suffisait pas, l'intérêt égoïste est dépeint comme une forme d'altruisme. Ceux qui recherchent des privilèges et des pouvoirs spéciaux se cachent sous les habits des défenseurs des faibles et des déshérités, affirmant que les privilèges spéciaux qu'ils recherchent rendront le Conseil plus représentatif et neutraliseront le pouvoir des membres permanents actuels. Nombreux sont ceux, dans l'histoire, qui ont proclamé qu'ils venaient « pour ensevelir César, non pour le louer ».

Au nom du Pakistan – et je suis certain que je m'exprime au nom de tous les membres du mouvement d'Union pour le consensus – je voudrais exprimer notre

regret que le groupe des quatre ait officiellement présenté son projet de résolution. Cette manœuvre – et l'intention déclarée de le mettre aux voix – est contraire à nos décisions et aux accords relatifs aux préparatifs du Sommet de septembre. Dans la résolution 59/291 de l'Assemblée générale, nous avons décidé de « parvenir à l'accord le plus large possible sur toutes les questions importantes », y compris, bien sûr, la réforme du Conseil de sécurité. Dans une lettre datée du 16 mai, le groupe des quatre, tout en faisant circuler son texte officiellement, a exprimé le souhait d'engager un dialogue constructif dans le but de parvenir à l'accord le plus large possible. En raison de la réaction positive du groupe d'Union pour le consensus, il avait été convenu avec vous, Monsieur le Président, d'engager ensemble un dialogue constructif sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

La présentation, par le groupe des quatre, du projet de résolution a plusieurs conséquences graves dont nous devrions tous être conscients. Premièrement, la réforme du Conseil, qu'on le veuille ou non, relèguera au second plan et éclipsera même les autres aspects de la réforme de l'ONU. Deuxièmement, les règles selon lesquelles nous préparons le Sommet de septembre – les efforts assidus menés par le Président pour bâtir un consensus – changeront à présent; des projets de résolution sur des questions diverses pourraient maintenant être présentés et mis aux voix, y compris sur d'autres questions controversées, telles que les droits de l'homme, la réforme de l'administration, le terrorisme et les armes de destruction massive. Troisièmement, un vote porteur de division sur cette question politiserait et ferait peut-être échouer en totalité le processus préparatoire de septembre.

La position du Pakistan et d'autres membres de l'Union pour le consensus sur le projet de résolution A/59/L.64 n'est pas un secret. Nous y sommes fermement opposés pour plusieurs raisons.

Premièrement, le projet de résolution proposé est contraire au principe de l'égalité souveraine des États consacrée par la Charte des Nations Unies. La plupart d'entre nous, lors de notre entrée à l'ONU, n'avions pas eu le choix quant aux cinq membres permanents existants. Mais, aujourd'hui, nous avons le choix, et nous ne choisirons pas de conférer à six États des privilèges spéciaux et de nous étiqueter Membres de seconde classe de l'Organisation. Souvenons-nous que nous avons tous adhéré à l'ONU en tant qu'États

souverains et égaux. Nous ne saurions compromettre le fondement même de notre appartenance à l'Organisation.

Deuxièmement, le projet de résolution est inique. Il donnerait à 11 États le statut de membres permanents, obligeant les 180 autres États à rivaliser pour 14 sièges.

Troisièmement, il affaiblirait, loin de les renforcer, la démocratie et l'obligation de rendre des comptes au sein du Conseil de sécurité. Le rapport entre le nombre de membres permanents – c'est-à-dire non élus – et le nombre de membres non permanents, ou élus, passerait de 1 pour 2 à presque 1 pour 1. La moitié des membres du Conseil serait dispensée de rendre compte de ses actes. De fait, il n'est pas fait mention dans le projet de résolution du groupe des quatre de l'obligation de rendre des comptes.

Quatrièmement, il élargirait le cercle des privilégiés qui auraient un intérêt particulier à examiner la plupart des questions au Conseil de sécurité, asphyxiant davantage l'Assemblée générale et renforçant la domination du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, le projet de résolution réduirait, loin de les améliorer, l'efficacité et l'efficience du Conseil de sécurité en nécessitant la conciliation permanente des intérêts des 11, au lieu des cinq, membres permanents.

Sixièmement, cette proposition à somme nulle, avec 6 gagnants et 180 perdants, aggraverait les divisions et les tensions non seulement à l'ONU mais dans les différentes régions, allant à l'opposé de l'objectif qui est de promouvoir la paix et la sécurité.

Septièmement, l'approche complexe en trois phases du groupe des quatre conduira de toute manière à une impasse. Elle risque de ne pas rallier une majorité des deux tiers à une quelconque de ces trois phases et, compte tenu de l'opposition manifestée à cette proposition par un nombre non négligeable d'États importants, ainsi que de l'opposition ou des réserves de certains des cinq membres permanents, il est fort peu probable qu'un amendement à la Charte, fondé sur l'approche du groupe des quatre, entre jamais en vigueur. Si nous suivons le groupe des quatre dans cette voie sans issue, nous laisserons passer l'occasion que nous avons de procéder à une réforme acceptable et équitable du Conseil de sécurité.

Au lieu de s'engager avec le groupe des quatre dans cette voie sans issue, j'aimerais proposer plutôt que le projet de résolution distribué par les membres du groupe « Unis pour un consensus » soit considéré comme une approche qui tienne compte des intérêts et des préoccupations légitimes de tous les États Membres et de toutes les régions et sous-régions. Je voudrais expliquer dans les grandes lignes les avantages de notre proposition, qui est distribuée encore une fois aujourd'hui en même temps que ma déclaration.

Premièrement, notre proposition est équitable et juste. Proposer d'augmenter de 15 à 25 le nombre des membres du Conseil ne fait aucune discrimination entre les États Membres. Ils auront tous le droit d'être élus ou réélus conformément au principe de l'égalité souveraine.

Deuxièmement, notre proposition accroîtra la représentativité du Conseil. La proportion de membres élus et de membres non élus passera de 1 sur 2 à 1 sur 4, au lieu de 1 sur 1, comme le propose le projet de résolution du groupe des quatre. Un simple calcul montre que la proposition du groupe « Unis pour un consensus » double les chances de tous les États, y compris les États les plus petits, d'être membres du Conseil.

Troisièmement, le projet de résolution du groupe « Unis pour un consensus » renforcera l'obligation redditionnelle grâce au mécanisme d'élections ou de réélections périodiques. Les États élus pour représenter des régions ou des groupes continueront d'être responsables devant ces régions ou ces groupes. S'ils sont élus à des sièges permanents, ce ne sera pas le cas. Le projet de résolution renforcera aussi, indirectement, l'autorité de l'Assemblée générale – et donc de l'ensemble des membres – par rapport à celle du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, la proposition du groupe « Unis pour un consensus » est simple. Elle propose une approbation directe des amendements apportés à la Charte. Elle n'aura pas besoin de passer par un processus complexe et inconnu en trois phases. Et cette proposition pourrait être appliquée beaucoup plus tôt.

Cinquièmement, notre proposition est réaliste. Elle peut tenir compte des intérêts et des positions de tous les États Membres, y compris les cinq membres permanents, et elle est donc plus à même d'obtenir une

ratification finale que la proposition du groupe des quatre.

L'avantage le plus important de la proposition du groupe « Unis pour un consensus » tient peut-être à sa flexibilité intrinsèque. Cette proposition peut, par une géométrie variable, mieux répondre aux aspirations et aux intérêts de la majorité des membres, ainsi que des groupes régionaux tels que le Groupe africain.

Nous comprenons pleinement que l'Afrique souhaite avoir un plus grand niveau de représentation et les mêmes droits que les autres régions. Nous notons, au vu du projet de résolution de l'Union africaine et des documents d'accompagnement adoptés à Syrte, que l'Union africaine souhaite choisir ses propres représentants, qui la représenteraient et agiraient en son nom. Si l'Union africaine souhaite désigner deux pays pour qu'ils soient membres fixes, c'est-à-dire permanents, du Conseil de sécurité, elle pourrait le faire dans le cadre de la proposition du groupe « Unis pour un consensus », à la seule différence que dans le cadre de notre proposition, l'Union africaine conserverait suffisamment d'autorité pour veiller à ce que l'État ou les États désigné(s) par le biais d'élections ou de réélections périodiques ai(en)t à rendre compte de ses/leurs actions.

Au cas où l'Union africaine voudrait que plus de deux pays occupent ses deux sièges permanents – c'est-à-dire si elle optait pour une forme de rotation périodique –, cela serait également possible dans le cadre de la proposition du groupe « Unis pour un consensus ». Cette rotation périodique garantirait en outre une représentation équitable et équilibrée de l'ensemble des cinq sous-régions de l'Afrique. Si cependant l'Union africaine estime que l'allocation d'un siège additionnel est essentielle pour garantir une représentation équitable de toutes ses sous-régions, ma délégation au moins – et, j'en suis certain, d'autres membres du groupe « Unis pour un consensus » – serait prête à en discuter avec les membres de l'Union africaine.

Nous comprenons pleinement que l'Afrique souhaite avoir les mêmes droits que ceux dont jouissent d'autres régions. Ce souhait semble cependant qualitativement différent du droit de veto tel que le détiennent actuellement les cinq membres permanents. Si nous comprenons bien, l'Union africaine cherche à avoir ce droit au nom de toute la région de l'Afrique, et non pas comme un droit dont un

pays ou deux useraient à leur guise. La délégation pakistanaise estime que l'on peut trouver, dans le cadre de la proposition du groupe « Unis pour un consensus », des moyens de fournir à l'Afrique une capacité collective de défendre ses intérêts au sein d'un Conseil de sécurité réformé.

Le groupe « Unis pour un consensus » se félicite de ce que l'Union africaine ait décidé à son sommet de chercher à négocier avec d'autres groupes et de solliciter leur appui. Le groupe « Unis pour un consensus » attend avec intérêt de poursuivre avec l'Union africaine le dialogue que nous avons engagé avant le sommet de Syrte, afin de tenir compte des positions et des intérêts de chacun au moment d'une décision finale sur la réforme du Conseil de sécurité.

De même, le groupe « Unis pour un consensus » pense que notre approche peut répondre aux aspirations d'autres groupes sous-régionaux, régionaux et interrégionaux tels que l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Ligue arabe, la CARICOM et les pays insulaires du Pacifique. Ils ont tous des intérêts politiques et régionaux légitimes à promouvoir et à défendre au sein du Conseil de sécurité. L'OCI, dont les 57 membres constituent plus d'un quart des membres de l'ONU, a demandé une représentation adéquate au Conseil qui soit proportionnelle au nombre de ses membres. La Ligue arabe veut également une présence adéquate et permanente au Conseil. Dans le cadre de l'approche du groupe « Unis pour un consensus », les pays arabes pourraient se voir garantir un siège pour l'Afrique et un pour l'Asie. L'OCI pourrait également obtenir un siège élu supplémentaire – ou davantage – des sous-régions non arabes d'Afrique et d'Asie.

Dans le cadre de la proposition du groupe « Unis pour un consensus », la CARICOM et les États d'Amérique centrale pourraient également espérer une représentation adéquate pour leurs sous-régions respectives. De même, le Forum des îles du Pacifique pourrait rechercher une représentation adéquate au sein des pays d'Asie. Il convient de noter que la représentation des États plus petits serait bien plus renforcée dans le cadre de la proposition du groupe « Unis pour un consensus » – où ils seraient en concurrence pour 20 sièges élus – que dans celle du groupe des quatre – où ils ne s'en disputeraient que 14.

Enfin, l'approche du groupe « Unis pour un consensus » pourrait même répondre, au moins en

partie, aux aspirations et aux intérêts du groupe des quatre et autres membres qui recherchent un siège permanent. De même que l'Afrique, d'autres régions pourraient conclure des accords pour que certains pays dans leurs régions respectives soient représentés plus fréquemment, pour des périodes plus longues ou même sur une base permanente. Ces arrangements spécifiques visant à tenir compte des intérêts de toutes les parties concernées pourraient être inclus soit dans le texte de la résolution, soit dans des annexes ou protocoles séparés qui devront être approuvés par l'Assemblée générale.

Si nous voulons parvenir à un résultat soucieux des intérêts de l'ensemble des principaux groupes constitués au sein des Nations Unies, il ne faut pas procéder maintenant à un vote hâtif qui créera des divisions, mais il faut prendre la décision sage de lancer un processus qui mènera à un tel résultat. C'est le succès ou l'échec du sommet de septembre qui est en jeu. Ce qui est en jeu également, c'est de savoir si nous sommes capables de prendre des décisions importantes relatives au développement et à une véritable réforme du Conseil de sécurité, ou si nous allons gaspiller notre énergie politique à examiner l'exigence égoïste et finalement infructueuse de quelques États ambitieux en quête de privilèges.

Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité et peut-être la survie de l'ONU. Ce qui est en jeu, c'est la paix et la tranquillité de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Europe. Nous exhortons l'Assemblée à s'écarter du bord du gouffre. Au lieu de procéder à un vote qui créera des divisions, optons en faveur d'un dialogue décisif. Ce n'est que par le dialogue et le consensus qu'ensemble, nous édifierons une ère nouvelle de relations d'amitié entre nations égales et souveraines à l'aube du XXI^e siècle.

M. de La Sablière (France) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir bien voulu organiser le débat qui s'ouvre aujourd'hui sur la réforme du Conseil de sécurité. Ce débat, nous semble-t-il, intervient au bon moment. Et cela pour au moins deux raisons.

D'abord, cela fait déjà plusieurs années que notre organisation examine la question de l'élargissement du Conseil. Toutes les pierres ont été maintenant retournées, notamment depuis les intenses consultations provoquées entre nous à partir de l'été dernier par le rapport du Groupe de haut niveau.

Chacun sait, comme l'a dit le Secrétaire général, que l'heure est venue de conclure.

Et cela d'autant plus que nous nous approchons de la phase finale de la préparation du sommet de septembre. Grâce à l'effort intense de travail collectif de cette Assemblée, sous votre autorité, nos chefs d'état et de gouvernement devraient être en mesure d'adopter, ici en septembre, dans tous les domaines – développement, sécurité, droits de l'homme, structures et gestion de notre organisation – des actions qui vont profondément renouveler, nous l'espérons, la physionomie des Nations Unies.

Or, il va de soi que la réforme du Conseil de sécurité constitue un élément important de la réforme globale des Nations Unies. Nul n'ignore le rôle primordial qui incombe au Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité. Ce rôle va d'ailleurs croissant. Il s'exerce à vrai dire, que l'on y songe en regardant la liste des crises à l'ordre du jour du Conseil, essentiellement au bénéfice des régions ou des pays – ou des populations – les plus fragiles et les plus vulnérables. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité en faisant en sorte que sa composition reflète davantage les réalités du monde d'aujourd'hui.

Pour atteindre cet objectif, la France soutient depuis le début que le Conseil de sécurité doit être élargi dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents. Il faut en effet étendre le nombre des permanents à d'autres puissances qui sont en mesure d'apporter une contribution majeure à la paix et à la sécurité du monde. Il faut aussi mettre en place, conformément à la Charte, s'agissant des non permanents, une bonne représentation géographique. Il faut enfin assurer une représentation équitable à l'Afrique, y compris s'agissant de la catégorie des membres permanents – l'Afrique, qui si heureusement, à travers ses organisations régionales, a su nouer un partenariat fructueux, pour la gestion de ses crises, avec le Conseil de sécurité.

Quatre pays – l'Allemagne, le Brésil, l'Inde, le Japon – dont d'ailleurs nous appuyons les aspirations individuelles, ont introduit un projet de résolution. Ce projet répond tout à fait aux différents impératifs que je viens d'évoquer. Il est d'ailleurs, comme chacun le sait, le résultat de consultations longues et approfondies. J'ajoute un élément évidemment essentiel : q sur des questions sensibles, y compris celle

du droit de veto, ce projet de résolution comporte des dispositions qui conviennent, car elles sont dépourvues d'ambiguïté; c'est sur cette base d'ailleurs que la France y apporte son co-parrainage.

Je formule le vœu que ce projet de résolution puisse recueillir un très large accord lorsque ses principaux auteurs souhaiteront le mettre aux voix.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe à mes collègues en vous adressant à mon tour mes sincères remerciements pour la tenue de cette séance sur une question aussi importante.

Cela fait déjà longtemps que nous traitons, ici à l'ONU, de la délicate question de la réforme du Conseil de sécurité. Ainsi, mon prédécesseur a assumé pendant trois ans les fonctions de vice-Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Malheureusement, ces efforts s'étaient à l'époque avérés insuffisants.

Le Groupe de travail à composition non limitée existe depuis 11 ans et demi et, à la suite des débats longs et exhaustifs tenus ici et là, tout le monde connaît les vues générales de la plupart des États Membres sur chacune de ces questions. La majorité des États Membres de l'ONU ont compris depuis un certain temps déjà que, même s'il est souhaitable, un consensus parfait sur ces questions est irréalisable. L'objectif est donc de se rapprocher, par le biais de consultations approfondies, d'un consensus qui tienne compte des vues de chacun. Le processus devrait atteindre son moment décisif avec la procédure démocratique dont nous disposons : la tenue d'un vote au sein de cette Assemblée. Nous pensons que l'heure d'une telle décision est arrivée et que la proposition formulée dans le document A/59/L.64 contient les éléments nécessaires pour obtenir l'appui le plus large possible des États Membres.

Cela fait de nombreuses années que l'Islande plaide en faveur d'un Conseil de sécurité plus représentatif et plus légitime. Sa composition actuelle ne reflète ni les réalités géopolitiques d'aujourd'hui ni le nombre accru des Membres de l'ONU. Nous avons maintes fois souligné le caractère urgent de la réforme du Conseil et la nécessité d'adapter cet organe aux changements des 60 dernières années. À plusieurs

reprises, nous avons suggéré une augmentation des sièges permanents et non permanents. Par exemple, il importe à notre avis que l'Afrique occupe des sièges permanents. L'Islande a plus d'une fois affirmé que ces changements n'avaient que trop tardé. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il serait bon de se prononcer sur la réforme du Conseil de sécurité avant le sommet de septembre.

Au cours des consultations que l'Assemblée générale a tenues ce printemps, l'Islande a exprimé la crainte que les modèles proposés dans les documents antérieurs rendent encore plus difficile l'accès des petits États au Conseil de sécurité, en particulier du fait de la réorganisation des groupes régionaux. Les petits États représentent environ la moitié des membres de l'ONU et leur participation constitue un aspect majeur de la légitimité du Conseil de sécurité.

La position de l'Islande concernant les méthodes de travail du Conseil est bien connue. L'efficacité du Conseil ne doit pas être compromise. La réforme générale du Conseil doit accorder une place importante à l'amélioration des méthodes de travail, et pas seulement privilégier la question de la composition. L'amélioration des méthodes de travail avec, notamment, un renforcement de la transparence, est importante pour tous les États Membres et en particulier les plus petits d'entre eux.

Nous sommes convaincus que la grande majorité des États Membres peut se rallier aux propositions d'amélioration des méthodes de travail du Conseil, telles qu'elles ont exposées aux alinéas a) à i) du paragraphe 8 du document A/59/L.64. La mise en œuvre par le Conseil de ces dispositions permettrait de renforcer sa transparence, sa représentativité et sa légitimité et par là, d'améliorer la compréhension de ses décisions par tous les États Membres, et donc, d'accroître l'efficacité du Conseil.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui tient compte de tous les points de vue que nous avons exposés. L'Islande s'est donc portée coauteur du projet de résolution A/59/L.64, qu'elle exhorte les autres pays à appuyer également. Si nous saisissons cette chance de réforme du Conseil de sécurité, 60 ans après la fondation de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pourra renforcer son rôle d'instance mondiale de maintien de la paix et de la sécurité pour l'avenir – un avenir sans aucun doute

difficile. Alors ne manquons pas cette occasion historique.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États africains prend note du projet de résolution présenté par l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon.

Les débats passés et actuels sur la réforme du Conseil de sécurité ont clairement démontré qu'il existe un point de vue largement partagé sur plusieurs points importants. Parmi ceux-ci, citons le fait que le Conseil doit être élargi et plus représentatif, dans la catégorie des membres permanents comme dans celle des membres non permanents, de façon à refléter les réalités du monde d'aujourd'hui, qui a radicalement changé au cours des soixante dernières années. L'Afrique reconnaît qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité représente les réalités mondiales actuelles et réponde mieux aux aspirations de tous les États Membres; elle doit tenir compte du fait indéniable qu'en 1945, lors de la formation de l'ONU, la plus grande partie de l'Afrique n'était pas représentée et qu'elle reste par conséquent aujourd'hui sans représentation permanente au Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies chargé des questions de paix et de sécurité internationales.

Conscients de la nécessité de veiller au droit légitime de l'Afrique à une représentation juste et équitable dans le cadre du processus global de réforme des Nations Unies et reconnaissant que toutes les régions du monde doivent, dans un esprit de solidarité, s'efforcer de construire un monde de paix, de sécurité et de justice, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'Union africaine, réunis en Libye pour leur cinquième sommet, les 4 et 5 juillet 2005, ont décidé de réaffirmer leur ferme engagement à l'égard du Consensus d'Ezulwini. Ils ont également adopté ce qui est désormais connu sous le nom de Déclaration de Sirte. La position commune africaine, telle qu'elle est exposée dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Sirte, explique très clairement la position du Groupe africain concernant l'élargissement du Conseil de sécurité. Elle affirme que l'objectif de l'Afrique est d'être dûment représentée dans tous les organes de décision des Nations Unies, et particulièrement au Conseil de sécurité, organe de décision principal.

Les chefs d'État et de gouvernement africains ont approuvé un projet de résolution sur la réforme du

Conseil de sécurité au cours du sommet de Sirte. Entre autres choses, ce projet prévoit d'élargir le Conseil de sécurité dans les catégories de membres permanents et non permanents et d'améliorer ses méthodes de travail. Il prévoit également d'accorder aux nouveaux membres permanents les mêmes prérogatives et privilèges que les membres permanents actuels, y compris le droit de veto. Enfin, il prévoit d'octroyer à l'Afrique deux sièges permanents et cinq sièges non permanents au sein du Conseil de sécurité, ainsi que d'augmenter le nombre total de membres du Conseil de 15 à 26. Le Groupe africain présentera ce projet de résolution sous peu.

Le mécanisme de l'Union africaine chargé par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union du suivi de la réforme des Nations Unies se réunira incessamment à New York pour tenir des consultations avec les parties concernées et les autres acteurs et États Membres de l'ONU en vue d'œuvrer à la réalisation des aspirations de l'Afrique telles qu'elles sont énoncées dans le Consensus d'Ezulwini.

M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance aujourd'hui.

Nous aimerions tout d'abord adresser nos condoléances au peuple et au Gouvernement du Royaume-Uni suite aux victimes et aux destructions qu'ils ont subies la semaine dernière, le 7 juillet. Nos pensées vont d'abord aux familles des morts et des blessés, aux familles de ceux dont les êtres chers sont encore portés disparus et dont on n'a aucune trace, et à l'ensemble de la population britannique.

Nous approuvons la présentation par le Représentant permanent du Brésil du projet de résolution A/59/L.64, sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes dont l'Assemblée générale est saisie cet après-midi. Les Fidji sont coauteurs de ce projet de résolution. Nous avons pris le temps nécessaire pour étudier et comprendre ce projet et nous pensons qu'il englobe tout ce que nous avons évoqué dans les différentes instances. Je rappelle que les Fidji estiment que les principaux objectifs de la réforme du Conseil de sécurité – réexamen de ses méthodes de travail et représentativité globale des réalités de l'équilibre des forces du monde d'aujourd'hui au sein

de ses membres – sont présents dans le texte du projet de résolution. En outre, les Fidji appuient la recommandation visant à élargir le Conseil suivant la formule A, sur laquelle s'appuie également le projet de résolution.

Les Fidji appuient également les efforts visant à progresser sur la réforme incarnés par une proposition demandant aux États Membres de se décider sérieusement sur les progrès du processus d'élargissement. Nous sommes fermement convaincus qu'il est temps de s'engager de façon ferme et décisive et de permettre au processus de faire de grands bons en avant afin de pouvoir obtenir quelques résultats concrets au cours du sommet prévu en septembre. Car nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit qu'aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne serait complète sans la réforme du Conseil de sécurité. Le projet de résolution est un document qui fait progresser cette idée.

Notre appui au projet de résolution A/59/L.64 repose également sur le fait que nous avons la certitude qu'il aura pour résultat de renforcer le caractère démocratique et responsable du Conseil et d'inclure dans son processus de prise de décisions des pays qui sont plus représentatifs de l'ensemble des membres, en particulier du monde en développement. Il reconnaît de plus la valeur et le degré de leurs contributions au système des Nations Unies en général, la paix et la sécurité, et le rôle important qu'ils ont joué dans le développement de ceux d'entre nous qui ont moins de chance.

La réforme du Conseil de sécurité a été continuellement débattue depuis bien plus d'une décennie et de manière approfondie ces dernières années. Retarder encore davantage ce processus contribuerait non seulement à faire stagner l'accord relatif à d'autres questions importantes, mais enverrait également le mauvais message au monde, à savoir que nous, les Membres de l'Organisation des Nations Unies, préférons à l'heure actuelle attendre plutôt que d'aller de l'avant. Nous demandons à l'Assemblée générale d'envisager d'un œil favorable l'adoption du projet de résolution.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : L'Organisation des Nations Unies joue un rôle indispensable dans les affaires internationales.

La Chine a toujours appuyé le renforcement accru de l'Organisation des Nations Unies par le biais de la

réforme et elle est prête à se joindre aux autres Membres pour coopérer activement avec le Président de l'Assemblée générale et avec les facilitateurs pour s'efforcer d'obtenir des résultats positifs dans la réforme d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et pour garantir le succès du sommet de septembre.

La Chine appuie la réforme nécessaire et rationnelle du Conseil de sécurité pour renforcer sa capacité de répondre aux menaces et aux défis mondiaux. Notre position a toujours été explicite et constante. Nous pensons, premièrement, que la réforme du Conseil de sécurité devrait avoir plusieurs aspects, y compris tant l'élargissement du nombre de ses membres que l'amélioration de ses méthodes de travail. Parallèlement, l'autorité et l'efficacité du Conseil de sécurité doivent également être garanties.

Deuxièmement, l'élargissement du Conseil de sécurité doit accorder la priorité à amplifier la représentation et la voix des pays en développement. Les pays en développement représentent plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais ils sont sérieusement sous-représentés au Conseil de sécurité. La Chine appuie fermement l'augmentation de la représentation des pays africains au Conseil de sécurité. Cette position est inébranlable.

Troisièmement, toute formule d'élargissement doit veiller à ce que les pays de petite et de moyenne taille aient plus d'occasions de siéger au Conseil de sécurité et de participer à sa prise de décisions.

Quatrièmement, l'élargissement du Conseil de sécurité doit défendre le principe de l'équilibre géographique et refléter la représentation des cultures et civilisations différentes. Les formules de réforme qui comportent des implications pour des régions particulières devraient d'abord obtenir un consensus au sein des groupes régionaux pertinents.

La Chine a toujours estimé qu'il faudrait parvenir à la réforme du Conseil de sécurité grâce à un processus progressif de délibérations démocratiques visant à dégager un consensus. Par les dispositions de la Charte des Nations Unies, l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies confèrent solennellement au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et autorisent le Conseil de sécurité à agir en leur nom pour s'acquitter de cette responsabilité. La réforme du Conseil de sécurité est

extrêmement délicate et complexe, car elle est essentielle non seulement à la paix et à la sécurité internationales mais également aux intérêts immédiats de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, une décision sur la réforme du Conseil de sécurité devrait être prise par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et reposer sur la volonté de la vaste majorité des Membres. Elle ne devrait pas répondre uniquement aux préoccupations de quelques États ou d'une partie des Membres. Seules les décisions prises par le consensus le plus large possible bénéficieront d'une confiance et d'un appui universels et serviront les intérêts communs et à long terme de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

À l'heure actuelle, après plus de six mois de discussions répétées, les divergences sur une formule d'élargissement du Conseil de sécurité semblent augmenter plutôt que se réduire. Le groupe des quatre, le groupe « unis pour le consensus », l'Union africaine et les États-Unis ont tous présenté leur propre projet de résolution ou leurs idées et nous ne pouvons pas exclure la possibilité que de nouvelles formules n'apparaissent plus tard. Cela prouve pleinement la complexité de la question de l'élargissement du Conseil de sécurité. Il est honnête de dire que nous sommes encore très loin d'avoir trouvé une formule qui puisse répondre aux préoccupations de toutes les parties ou obtenir un appui d'ensemble.

Dans de telles circonstances, les États Membres ont besoin de plus de temps pour poursuivre le dialogue et pour mener des consultations d'ensemble à la recherche d'un compromis. La plupart des États Membres ne veulent pas être obligés de voter sur une formule pour laquelle un consensus large n'a pas été obtenu. Forcer les États Membres à voter sur une formule non encore au point ne fera que diviser les États Membres et les groupes régionaux, et donc affaiblir l'autorité et le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Faire cela, ce serait aussi aller totalement à l'encontre du but initial de la réforme du Conseil de sécurité.

Compte tenu des considérations que je viens d'énoncer, la Chine est opposée fermement à la mise en place d'un calendrier artificiel pour la réforme du Conseil de sécurité et rejette un vote forcé sur n'importe quelle formule sur laquelle existent encore d'importantes divergences.

L'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies place beaucoup d'espoir dans le sommet de septembre et attend avec intérêt des résultats positifs de la réforme d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, afin que l'Organisation puisse garder sa vitalité et renouer avec ses heures de gloire. La réforme du Conseil de sécurité est une partie importante de la réforme d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les réformes dans d'autres domaines sont toutes aussi importantes et l'élargissement du Conseil de sécurité ne devrait pas faire perdre de vue les consultations sur les autres propositions de réforme importantes. Depuis plusieurs mois maintenant, la préparation du sommet a été pratiquement éclipsée par le débat sur l'élargissement du Conseil de sécurité, qui a gravement divisé l'attention et amenuisé les apports à d'autres questions importantes comme le développement, la sécurité, les droits de l'homme et la réforme du Secrétariat. Sur la question de l'élargissement du Conseil de sécurité, toute action précipitée qui ne prendrait pas en compte les intérêts de toutes les parties créerait une division grave entre les États Membres et pourrait avoir pour conséquence que le sommet de septembre ait un résultat final éloigné de nos attentes. C'est sans aucun doute une situation qu'aucun d'entre nous ne souhaite voir et que nous devons faire le maximum pour éviter.

La Chine est convaincue que les États Membres ont encore le temps et la possibilité de réaliser un vaste consensus sur l'élargissement du Conseil de sécurité. La solution se trouve dans la véritable volonté politique et dans l'esprit de compromis de toutes les parties. L'unité et le consensus des États Membres sont les atouts les plus précieux de l'Organisation des Nations Unies. C'est sur cette base que l'Organisation des Nations Unies est née des ravages de la seconde guerre mondiale. De plus, c'est sur cette base que nous devons répondre dans ce nouveau siècle aux menaces et aux défis nouveaux à la sécurité et créer un développement et une prospérité communs. Nous ne devons pas arbitrairement nous refuser la possibilité de parvenir à un consensus sur l'élargissement du Conseil de sécurité sans avoir encore fait d'efforts importants. La Chine appelle et exhorte tous les États Membres à poursuivre les discussions, en partant de l'idée de maintenir l'unité et les intérêts à long terme de l'Organisation des Nations Unies et à faire tous les efforts possibles pour éviter une situation malheureuse dans laquelle une épreuve de force sur l'élargissement du Conseil de sécurité serait imposée aux États

Membres alors que les conditions ne sont pas encore réunies.

M. Towpik (Pologne) (*parle en anglais*): Je prends la parole aujourd'hui en tant que représentant d'un pays dont les pouvoirs établis et l'opinion publique demeurent fermement convaincus qu'une réforme de l'Organisation des Nations Unies est à la fois opportune et nécessaire.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, le système des Nations Unies doit s'adapter à la conjoncture internationale actuelle afin de faire face comme il convient aux menaces et aux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

En présentant notre idée d'un nouvel acte politique pour l'ONU, nous soulignons que tout changement apporté au système des Nations Unies devrait être à la fois conceptuel et institutionnel. S'agissant de la première catégorie, nous avons fait des progrès en adoptant la Déclaration du Millénaire. Il faut espérer que d'autres mesures indispensables seront prises à cet égard lors du Sommet de septembre.

Toutefois, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », il n'est nul besoin d'attendre le Sommet pour mener à bien toutes les réformes institutionnelles. Certaines peuvent et devraient être entreprises avant septembre. C'est particulièrement vrai pour la réforme de l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à savoir le Conseil de sécurité.

Nous convenons tous que nous avons besoin d'un Conseil de sécurité plus fort et plus efficace – un Conseil à même de prendre des décisions et ayant l'autorité nécessaire pour veiller à leur pleine mise en œuvre. C'est pourquoi la réforme du Conseil de sécurité devrait, à notre sens, signifier, entre autres, l'élargissement des deux catégories de ses membres. Notre choix de la formule des six nouveaux membres permanents au Conseil va dans le prolongement de notre appui déclaré aux aspirations des pays qui apportent des contributions importantes au système des Nations Unies.

Nous estimons également qu'un accroissement du nombre des membres permanents devrait refléter la composition de l'ONU dans son ensemble. C'est pourquoi nous avons indiqué à maintes reprises que l'Afrique et l'Amérique latine devraient être

représentées dans la catégorie des membres permanents du Conseil. L'élargissement de la catégorie des membres non permanents, qui devrait inclure un siège supplémentaire pour la région de l'Europe de l'Est - dont les membres ont doublé de nombre en 15 ans - devrait donner au Conseil un équilibre régional suffisant.

Notre conviction que, seules, des décisions audacieuses prises le moment venu nous permettront d'adapter cette Organisation aux réalités politiques actuelles nous a conduits à parrainer le projet de résolution présenté au début du débat par le représentant du Brésil. Ce projet de résolution vise à résoudre au mieux ce problème complexe et difficile qui fait depuis plus de 10 ans l'objet de délibérations à l'ONU. À notre sens, cette solution a soin de prendre en considération les intérêts de tous les groupes régionaux et les nombreux points de vue divergents. Le libellé proposé relatif au droit de veto a déjà reçu une large adhésion.

Enfin, la proposition de procéder dans 15 ans à un examen de la solution agréée nous garantirait contre l'adoption d'une formule permanente et nous permettrait d'envisager à l'avenir des changements et ajustements éventuels. En poursuivant le processus d'élargissement du Conseil de sécurité et en prenant une décision à ce sujet, nous ferons clairement savoir que nous ne ménagerons aucun effort pour mener à bien une réforme globale du système des Nations Unies tout entier. L'adoption du projet de résolution aurait, il est vrai, d'importants résultats positifs, mais surtout symboliques, car cela donnerait la preuve que les États Membres sont réellement déterminés à entreprendre une réforme véritable du système des Nations Unies. L'adoption de ce projet de résolution aurait également un résultat pratique : un Conseil plus représentatif adopterait des décisions qui auraient plus de légitimité et de poids et qui seraient effectivement mises en œuvre.

Je ne saurais être d'accord avec ceux qui prétendent qu'un élargissement ralentirait le processus de prise de décisions et affaiblirait l'efficacité du Conseil. En Europe, depuis une dizaine d'années, nous sommes témoins de l'expansion de plusieurs institutions et organisations, et ces changements structurels n'ont pas affecté leur capacité d'action. Bien au contraire, ces organes continuent de réaliser leurs objectifs et de s'acquitter de leurs mandats en s'adaptant aux nouvelles réalités politiques et

économiques. L'efficacité des institutions intergouvernementales ne réside pas dans le nombre de leurs membres; elle réside dans la volonté politique des États.

La Pologne est d'avis que cette Organisation ne manque pas de volonté politique. Nous estimons que les États Membres ne permettront pas aux détracteurs des Nations Unies de présenter ce débat comme un autre exemple de délibérations futiles sans aucune résolution. Le moment est venu de prendre résolument une décision pour refléter les réalités de notre époque, nos besoins et nos espoirs.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui que l'Organisation attend depuis quelque temps.

En premier lieu, il importe de souligner que la proposition du groupe des quatre n'est pas la seule à préconiser l'élargissement du Conseil de sécurité. Il existe d'autres propositions, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. L'une d'entre elles, présentée par l'Union pour le consensus, qu'appuie l'Argentine et dont le texte a été distribué à tous les États Membres vendredi dernier, a été expliquée clairement et parfaitement par le représentant du Pakistan aujourd'hui. C'est pourquoi je n'y reviendrai pas.

Dans ce contexte, nous ne pouvons nier que nous avons été pressés de débattre d'un projet qui n'a pas obtenu de consensus, qui n'associe pas les acteurs principaux de notre Organisation et qui, par conséquent, tend à diviser et à affaiblir l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée pour représenter et constituer un système démocratique, tel un parlement multilatéral où se déroulent des débats et où toutes les options doivent être considérées sur un pied d'égalité. La réforme du Conseil de sécurité est, à vrai dire, une négociation qui nous paraît ne pas avoir officiellement abouti car un consensus minimal n'a pas été trouvé. Il est vrai que nous en débattons depuis des années au sein de groupes de travail, mais cette réforme n'a pas obtenu le consensus nécessaire. C'est pourquoi il est indispensable d'éviter d'exercer des pressions et de précipiter un vote qui diviserait, je le répète, les États Membres.

L'importance de cette question fait qu'à notre sens, l'Assemblée générale a le devoir de coopérer

pour parvenir à un résultat efficace et légitime, étant donné que les décisions du Conseil de sécurité, comme le sait l'Assemblée, sont contraignantes pour toute la communauté internationale. L'Argentine souhaite vivement réformer le Conseil de sécurité et examiner toutes les autres questions relatives au programme de réforme, pour que la réforme soit durable et pour améliorer les travaux de notre Organisation, 60 ans après sa création.

L'Argentine qui, depuis la création de l'Organisation en 1945, a déclaré qu'il ne devait pas y avoir différentes catégories de membres, maintient aujourd'hui la même position de principe. Nous savons que la communauté internationale a accepté cette discrimination en 1945 en raison d'une nécessité historique qui n'a plus rien à voir avec le monde contemporain. Il est injuste d'aborder cette situation d'inéquité en y ajoutant une injustice encore plus grande et en exacerbant les inégalités. Il ne nous paraît ni juste ni raisonnable de tenter de guérir une maladie en en aggravant les causes.

La proposition du groupe des quatre qui figure dans le projet de résolution A/59/L.64 crée, à notre avis, une discrimination et des hégémonies artificielles dans l'ensemble des régions. Cela, évidemment, non seulement nuirait aux travaux du Conseil de sécurité, mais également compromettrait la paix et la sécurité internationales, créant des inégalités dangereuses dans des régions dont les réalités politiques sont très sensibles. De même, ce projet accorde une importance disproportionnée à des groupes régionaux déjà trop puissants, car il créerait un Conseil de sécurité ayant un trop grand nombre de membres permanents, ce qui perpétuerait pendant longtemps à l'avenir une attitude contraire à l'égalité juridique des États et qui compromettrait la réalisation des objectifs de la Charte.

Nous savons tous qu'au cours de l'histoire de notre organisation, le Conseil de sécurité a souvent échoué dans ses tentatives d'instaurer la paix, en raison, principalement, de conflits opposant ses membres permanents. Ni la qualité de membre permanent, ni le droit de veto n'ont été des instruments utiles pour consolider la paix et la sécurité internationales. Comment pouvons-nous croire qu'en y ajoutant six nouveaux membres permanents, le Conseil sera plus efficace et plus responsable dans l'exercice de ses fonctions? Nous pensons que le Conseil serait plus efficace si on en augmentait le nombre de membres non permanents, laissant ainsi plus de place

au monde en développement et aux États petits et moyens.

Il serait extrêmement dangereux pour l'avenir de l'ONU que l'on nous contraigne à voter sur un projet de résolution qui n'a rallié ni un consentement universel, ni l'appui de tous les membres permanents. L'idée de mobiliser tous les membres pour qu'ils votent sur un amendement qui pourrait ne pas entrer en vigueur nous semble également dangereuse. Nous devons nous poser la question suivante : faut-il payer le prix de l'immobilité de la réforme à cause de quelques États qui s'entêtent à rechercher des privilèges en obtenant des sièges permanents? Ne devrions-nous pas nous efforcer de trouver une solution juste et raisonnable par le biais de consultations démocratiques et en agissant avec prudence et responsabilité?

Dans ce contexte, nous pensons que la proposition du groupe « Unis pour un consensus » évite ces dangers et favorise une approche souple, responsable et équitable au niveau régional. Elle vise à renforcer la légitimité du Conseil de sécurité, et donc de l'ONU, car elle promeut une plus grande ouverture, la démocratisation, la transparence et la responsabilité des États Membres du Conseil. Ceci ne pourrait pas se faire par l'ajout de nouveaux membres permanents au Conseil, ce qui en limiterait l'accès aux pays moyens et petits, en particulier les pays, je le répète, du monde en développement, et nuirait au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous invitons donc instamment les pays coauteurs du document A/59/L.64 à ne pas nous amener à procéder à un vote qui serait source de divisions et affaiblirait plus encore notre Organisation. Nous demandons à tous les membres d'appuyer notre proposition, et à vous, Monsieur le Président, de poursuivre les consultations afin de parvenir au consensus que l'Organisation mérite après 60 ans d'existence.

M^{me} Londoño (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous donner cette nouvelle occasion d'approfondir le débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous croyons qu'un débat ouvert, général et axé sur la recherche d'un consensus constitue la meilleure façon d'avancer sur la voie de la réforme dont nous sommes actuellement saisis. Nous pensons aussi que nous

devons nous fixer des délais pour parvenir à un accord sur la réforme du Conseil de sécurité.

La position de la Colombie repose sur des principes et des considérations bien connues de tous, qui remontent à l'époque où nous discutons de la création de l'Organisation. En effet, la Colombie a toujours manifesté son opposition au droit de veto et avait voté contre à San Francisco, estimant qu'il introduisait un élément antidémocratique dans le processus de prise de décisions et ne reflétait pas le principe de l'égalité souveraine des États. Nous continuons aujourd'hui d'avoir la même conviction; c'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il convienne d'étendre le droit de veto au moment où nous envisageons d'élargir le Conseil de sécurité. En conséquence, nous sommes favorables à l'élargissement nécessaire du Conseil par l'inclusion de nouveaux États dans la catégorie des membres non permanents.

Tout aussi important est l'examen des méthodes de travail du Conseil, afin de les rendre plus transparentes et d'établir une meilleure communication avec les autres États Membres de l'Organisation. Il faut également améliorer l'obligation de rendre des comptes et, à cet égard, nous pensons qu'il est nécessaire de promouvoir un dialogue plus régulier avec l'Assemblée générale, seul organe universel de l'Organisation.

Ces aspects – démocratisation, augmentation du nombre des membres et méthodes de travail – sont au cœur de notre débat. Divers groupes de pays ont présenté des documents et des projets de résolution qui exposent leurs propres perspectives. Tout cela a enrichi le débat sur la réforme et nous l'accueillons donc positivement.

Le document sur « l'effet de ricochet » (A/59/856, annexe) présenté par le Costa Rica, appelle l'attention sur la représentation des cinq membres permanents dans l'ensemble du système des Nations Unies et sur les conséquences qu'aurait cet effet de ricochet s'il était étendu non pas à cinq membres, mais à 11.

Gardant ces objectifs à l'esprit, nous avons œuvré non seulement à la réalisation d'un consensus, mais à la formulation de propositions concrètes qui permettraient de consolider des formules d'élargissement reposant sur le principe de l'égalité souveraine, des formules qui nous unissent au lieu de nous diviser, des formules qui nous permettent de

pratiquer un multilatéralisme démocratique avec une vision large, souple et globale.

La proposition que nous avons présentée avec le groupe « Unis pour un consensus » permet d'élargir le Conseil et donne à tous les membres de l'Organisation davantage de possibilités de siéger au Conseil. Cette proposition permet une réforme simple où les intérêts de tous peuvent être pris en compte d'une manière ou d'une autre.

Il importe aujourd'hui de maintenir notre unité et de penser à l'ONU sur le long terme, en cherchant à la rendre efficace et effective.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : Dans deux mois, nos chefs d'État et de gouvernement tiendront ce qui pourrait bien être la réunion la plus importante que l'ONU aura eue depuis très longtemps. Nous devons convenir de réformes pragmatiques, audacieuses et globales pour renforcer l'ONU et l'adapter au monde contemporain.

Les attaques ignobles commises à Londres la semaine dernière nous ont rappelé d'horrible manière qu'il était urgent de trouver des solutions mondiales à des menaces mondiales. Il nous faut prendre des décisions concrètes sur la réforme, avec des calendriers appropriés, dans les quatre domaines à l'examen : le développement, la sécurité, les droits de l'homme et la réforme institutionnelle. Si nous y arrivons, le sommet de septembre sera couronné de succès.

Réformer le Conseil de sécurité est une tâche extrêmement difficile et aussi très importante. Pour que le Conseil garde toute sa pertinence et sa légitimité, sa composition, sa taille et ses méthodes de travail doivent être le reflet des réalités contemporaines. Il est par conséquent urgent d'arrêter une décision avant le sommet de septembre. L'inaction n'est pas une option.

Depuis l'adoption de la Charte il y a 60 ans, un certain nombre de pays, notamment d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ont su s'imposer au rang de puissances politiques et économiques. Ces pays devraient pouvoir participer aux travaux du Conseil à la mesure de leur poids et de leurs contributions à l'ONU. Nous saluons le fait que les États africains n'hésitent pas à exprimer leurs aspirations.

Toute réforme du Conseil de sécurité doit être appuyée par le plus grand nombre possible pour être considérée comme légitime. Le présent débat devrait nous aider à obtenir un tel appui.

La Suède prend note des différents projets de résolution qui nous ont été présentés. Nous comprenons les aspirations du groupe des quatre, désireux d'étendre leur représentation au Conseil. Nous avons quelques réserves concernant deux points de leur projet de résolution, dans la mesure où nous voulons un Conseil de sécurité plus légitime, plus efficace et plus responsable.

Premièrement, nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il recommande de ne pas étendre le droit de veto. Nous préférierions que l'exercice du droit de veto soit limité et son abandon encouragé. De notre point de vue, l'octroi de nouveaux droits de veto, même tel que restreint par le projet de résolution du groupe des quatre, ne saurait constituer un pas dans la bonne direction.

Deuxièmement, bien que saluant la présence d'une clause d'examen, nous souhaiterions que cet examen soit renforcé et rendu périodique. Il pourrait prendre en compte des critères relatifs à l'obligation des membres du Conseil de contribuer à la paix et la sécurité internationales. Le respect de ces critères raffermirait la légitimité du statut de membre permanent. Nous préférierions donc que soit mis en place un mécanisme spécialement conçu pour permettre aux autres États Membres d'examiner les performances des nouveaux membres permanents et de décider, à la majorité des deux tiers, de les remplacer dans l'éventualité où ils manqueraient à leurs responsabilités. Remplacer un nouveau membre permanent ne devrait pas être une chose facile, mais il devrait être possible de le faire sans devoir passer par la procédure de modifier la Charte.

Nous avons besoin d'une réforme du Conseil de sécurité qui obtienne le soutien le plus large possible des États Membres. Il nous faut un Conseil représentatif, légitime et comptable de ses actes.

M. Sareva (Finlande) (*parle en anglais*) : Le grand événement de septembre prochain sera pour nous une occasion unique de prendre des mesures décisives vers l'application de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en rendant le monde plus sûr. Il est de la plus haute importance que tous les pays respectent les engagements pris lors du Sommet du Millénaire.

Le sommet nous offrira également une chance historique de moderniser l'ONU et de l'adapter aux défis du nouveau siècle. L'élan en faveur de la réforme institutionnelle ne doit pas fléchir. Soulignant l'importance de revitaliser l'Assemblée générale et la nécessité de lui rendre sa stature politique, préconisant un plus grand rôle pour le Conseil économique et social, nous appuyons la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité.

De l'avis de la Finlande, toute réforme du Conseil doit avoir pour double objectif d'accroître sa légitimité et son efficacité. Un Conseil qui s'acquitte véritablement de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales devrait jouir d'une plus grande légitimité auprès des Membres de l'Organisation. Dans le même temps, un Conseil plus représentatif et, donc, plus légitime sera sur le long terme plus efficace dans l'exécution de ses fonctions.

C'est pourquoi la Finlande est favorable à un élargissement du Conseil qui concerne aussi bien la catégorie des membres permanents que celle des membres non permanents. Cependant, si nous voulons que le Conseil soit efficace et légitime, le droit de veto ne devrait en aucun cas être étendu aux nouveaux membres permanents. De plus, la Finlande est fortement favorable à une réforme des méthodes de travail du Conseil qui les rendent plus transparentes, ouvertes à tous et légitimes.

La Finlande convient avec le Secrétaire général que nous devrions décider de trancher e importante question avant le sommet de septembre. Nous convenons également que, même si le consensus est préférable, il ne devrait pas servir de prétexte au report d'une décision.

Pour terminer, la Finlande approuve le projet de résolution publié sous la cote A/59/L.64 et se prononcera en sa faveur lorsqu'il sera mis aux voix. J'ajouterais par ailleurs qu'à maintes reprises par le passé, nous avons soutenu le Japon et l'Allemagne dans leur désir d'être élus membres permanents au sein d'un Conseil élargi.

M. Filippi Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Suite aux effroyables et odieux attentats de Londres, je voudrais une nouvelle fois, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Saint-Marin, condamner vigoureusement tous les actes de terrorisme et exprimer nos plus profondes

condoléances au Gouvernement du Royaume-Uni et aux familles des victimes.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance afin que nous débattions du projet de résolution présenté par le groupe des quatre et des autres propositions relatives à l'élargissement du Conseil de sécurité. J'essaierai d'être pragmatique en m'arrêtant uniquement sur quelques points dans la mesure où tout, et même trop, a déjà été dit sur la question.

Saint-Marin estime qu'un vote en ce moment difficile et crucial pour l'ONU créerait de profondes dissensions, diviserait les pays, nuirait à la crédibilité de l'ONU et, surtout, affaiblirait l'Organisation.

Outre qu'il contient des points essentiels que le Gouvernement de Saint-Marin désapprouve, le projet de résolution A/59/L.64 ouvre la voie à plusieurs réactions en chaîne qu'aucun d'entre nous n'est en mesure de mesurer et qui risqueraient de limiter la participation des petits et moyens États au sein de plusieurs organes de l'ONU.

Il soulève par ailleurs plusieurs problèmes de procédure. Par exemple, le projet de résolution prévoit que l'Assemblée générale procéderait à un vote, au plus tard 12 semaines après son adoption, afin d'élire les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité. Dans la mesure où le projet de résolution est une recommandation à l'adresse des États Membres et ne rentrera en vigueur qu'après sa ratification par les deux tiers des États Membres, le Conseil de sécurité élargi n'existera pas encore à ce moment-là. Comment pouvons-nous désigner et élire les nouveaux membres d'un organe qui n'existe pas encore? Les principes juridiques et le bon sens exigent que nous ne procédions au vote qu'après la création effective du Conseil de sécurité élargi.

Le groupe des quatre n'est pas parvenu à démontrer à la communauté internationale que, tel qu'ils le conçoivent, le Conseil de sécurité sera autant sinon plus efficace. L'expérience nous montre que le nombre nuit à l'efficacité. En fait, comment imaginer que le Conseil de sécurité puisse être plus efficace avec deux fois plus de pays dotés du droit de veto? Le Conseil de sécurité ne peut se permettre de perdre son efficacité, parce qu'il est le seul organe de l'ONU appelé à agir de façon urgente et immédiate et qu'il a été créé à cette fin.

En outre, le projet de résolution du groupe des quatre n'insiste pas assez sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, laquelle constitue, à nos yeux, l'une des priorités de la réforme. À cet égard, je voudrais exprimer notre soutien au document présenté par la Suisse et le Liechtenstein.

Saint-Marin est toutefois d'accord avec le principe qui figure dans la proposition distribuée par le groupe «Unis pour un consensus». Nous estimons en effet que cette proposition fait montre d'un plus grand esprit de compromis. Ainsi, l'Assemblée générale maintiendrait le droit d'élire les membres non permanents. Le projet de résolution permettrait d'assurer la rotation fréquente des petits pays ou pays de taille moyenne. Il permettrait de renforcer la responsabilisation, d'accroître la représentation des pays développés et donnerait la possibilité aux pays d'être réélus et par conséquent d'avoir une présence plus forte au sein de cette Organisation.

Le monde compte sur notre Organisation pour être unie, efficace et productive, car c'est ce qu'exigent les défis de notre temps. Nous pensons donc qu'il est plus indiqué de prendre le temps nécessaire pour parvenir à l'accord le plus large possible que de faire passer un projet de résolution qui donnerait certainement l'image d'une Organisation divisée dirigée dans l'intérêt d'une petite élite.

M. Šerkšnys (Lituanie) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance de l'Assemblée générale.

On a dit beaucoup de choses sur la réforme du Conseil de sécurité depuis la publication du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, en décembre dernier. En fait, on a dit beaucoup de choses au cours des 10 dernières années, le document Razali n'en étant qu'un exemple parmi d'autres. Autrement dit, nous avons eu largement le temps de parler. Le moment est maintenant venu de passer des paroles aux actes, même si le consensus souhaité fait défaut.

Il est temps d'agir, car ne pas le faire maintenant ne servirait qu'à perpétuer le statu quo, en trahissant les espoirs que met une grande partie du monde, en particulier le monde en développement, dans une représentation plus équitable. Ne pas agir maintenant nous laisserait un sentiment de lassitude par rapport à une réforme souvent annoncée mais jamais mise en œuvre. Nous ne voulons pas que cette lassitude

s'installe dans d'autres domaines du processus de réforme des Nations Unies, qu'elle nous prive de notre élan et des instruments et moyens nécessaires à une réponse adaptée aux nouvelles préoccupations et aux nouveaux défis mondiaux, et qu'elle déçoive des millions de personnes de par le monde, pour un grand nombre desquelles l'ONU continue de rester le principal espoir d'un semblant d'existence humaine. Menons à bien cette première étape du processus de réforme global et concentrons-nous sur ce que nous pouvons réaliser lors du sommet de septembre.

La Lituanie a décidé de se porter coauteur du projet de résolution du « groupe des quatre » dans le but de rendre le Conseil de sécurité plus transparent et plus démocratique dans ses méthodes de travail et plus représentatif face aux réalités mondiales actuelles et futures.

Nous ne prétendons pas que le projet de résolution est parfait mais pour nous, il s'agit du seul projet viable dont nous soyons saisis, parce qu'il permet de refléter dans la composition du Conseil de sécurité l'augmentation effective, au cours des ans, du nombre des Membres de l'ONU et de conférer au Conseil une légitimité supplémentaire en augmentant le nombre de ses membres à la fois permanents et non permanents.

De fait, le projet propose des améliorations à toutes les régions, notamment au groupe régional comprenant les pays d'Europe centrale et orientale, qui a vu le nombre de ses Membres presque doubler au cours de la dernière décennie et qui a été le témoin de certaines des transformations politiques et économiques les plus spectaculaires et les plus remarquables de ces dernières années.

Surtout, le projet représente une réelle occasion d'améliorer la représentation des pays en développement au sein du Conseil de sécurité, notamment par l'ajout de nouveaux sièges permanents. Nous estimons que le monde en développement, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, doit être éligible à des sièges permanents. Nous ne voyons pas vraiment comment le fait de perpétuer une réalité qui remonte à 1945, en maintenant inchangé le nombre de sièges permanents, améliore la capacité du Conseil de réagir plus efficacement aux défis du XXI^e siècle.

Le statut de membre permanent est un privilège, mais avant tout, il confère une grande responsabilité, celle de contribuer de façon importante et systématique

à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons par conséquent toujours applaudi aux propositions visant à donner aux pays qui ont les ressources, la capacité et la volonté nécessaires pour apporter une contribution particulièrement significative aux travaux du Conseil de sécurité l'occasion de participer à sa prise de décision de façon continue et permanente.

En introduisant, notamment, une clause de révision, le projet de résolution permet réellement de continuer d'adapter le Conseil de sécurité à des réalités internationales en constante évolution et de veiller à ce que les nouveaux membres permanents tiennent leur parole. La clause de révision nous permettrait ainsi à tous, collectivement, de jauger les actions et les contributions des membres du Conseil objectivement et honnêtement, à l'aune de nos attentes collectives en matière de sécurité et de paix, et d'évaluer les résultats obtenus en fonction de ces attentes.

Dans l'idéal, nous aimerions voir le plus large accord possible se faire sur la réforme du Conseil de sécurité, et notamment sur l'augmentation du nombre de ses membres. Mais nous vivons dans le monde réel. Soyons réalistes, par conséquent, et ne transformons pas l'absence de consensus en prétexte à l'inaction.

Nous pourrions argumenter sur la question pendant de longues années encore, refuser le droit de siéger au sein du Conseil de sécurité aux régions qui ont le plus à gagner ou à perdre des résultats des travaux du Conseil. Mais ce n'est pas juste le monde en développement, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, qui sera perdant si nous n'adaptions pas le Conseil aux multiples défis qui nous attendent; ce sera une perte pour nous tous car, comme nous l'avons dit à maintes reprises devant cette Assemblée, il ne peut y avoir de développement sans sécurité, et de sécurité sans développement. C'est à cause de ce lien inextricable que soit nous gagnerons tous ensemble soit nous perdrons tous.

M. Maurer (Suisse) : Comme d'autres, je me joins aux remerciements qui vous sont adressés, Monsieur le Président, pour l'occasion que vous nous donnez de discuter de la réforme du Conseil de sécurité aujourd'hui.

Au cours de cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, mon pays a eu l'occasion, lors de discussions officieuses, de présenter à plusieurs reprises déjà sa position au sujet de la réforme du

Conseil de sécurité; elle est résumée dans le texte écrit distribué et qui fait foi.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de résolution qui propose un modèle et une méthodologie précis pour la réforme du Conseil de sécurité. Le projet de résolution A/59/L.64 résulte de longs mois d'efforts engagés par ses initiants pour faire connaître leur proposition et prendre en compte les suggestions et points de vue des États Membres. Tout en reconnaissant ces efforts, la Suisse estime que trois questions importantes devraient être traitées avec davantage de clarté

Premièrement, s'agissant du droit de veto, la Suisse est opposée à l'octroi de ce droit à de nouveaux membres permanents. Nous sommes entrés à l'Organisation des Nations Unies il y a deux ans et demi après un référendum du peuple suisse qui portait un message clair et incontesté de toutes les forces politiques : la méfiance, voire l'opposition de notre peuple à l'égard de tout privilège, et en particulier du droit de veto. En adaptant le Conseil de sécurité aux nouvelles réalités internationales, nous devons éviter de le renforcer dans ses anachronismes. Le projet de résolution présenté introduit des restrictions bienvenues, mais il subsiste des ambiguïtés qui devraient être levées.

Deuxièmement, s'agissant de la clause de révision prévue au paragraphe 7 du projet de résolution, la Suisse soutient l'idée proposée à ce sujet par la Suède, afin de permettre un véritable réexamen périodique de la composition du Conseil de sécurité par les États Membres. La décision de doter le Conseil de sécurité de nouveaux membres permanents serait en effet facilitée si la possibilité est donnée aux États Membres de se prononcer périodiquement sur sa composition. Ils devraient avoir la possibilité de remplacer, le cas échéant, par un vote de l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers, des États Membres nouvellement élus à un siège permanent, mais dont la contribution à la réalisation des objectifs de l'Organisation ne serait plus jugée conforme aux attentes d'une grande majorité des États Membres. Cet ajustement, qui pourrait paraître quelque peu théorique, est important dans la mesure où il atténue la notion de permanence qui pose tant de problèmes à un nombre important d'États.

Nous remarquons avec intérêt les explications du Représentant permanent du Brésil à l'ouverture de ces

sessions qui assure que la revue devrait comprendre l'effectivité et la composition du Conseil et espérons que cela se traduise dans le texte même de la résolution.

Troisièmement, s'agissant des méthodes de travail du Conseil de sécurité, tous les États Membres ont eu l'occasion d'étudier les propositions que la Suisse a présentées dans un document distribué à toutes les missions le 27 avril 2005. Le projet de résolution que nous examinons aujourd'hui prend en compte une partie des recommandations qui nous tiennent à cœur, mais en laisse de côté trois qui revêtent une importance toute particulière à nos yeux.

Premièrement, le droit de veto dont bénéficient les membres permanents actuels ne devrait pas pouvoir être exercé lorsque le Conseil est appelé à agir face à des cas de génocide ou de massacres à grande échelle, de nettoyage ethnique ou d'autres violations graves du droit humanitaire international. Cette proposition qui a été bien accueillie lors des débats informels depuis janvier devrait passer facilement et trouver un consensus.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait s'abstenir dans toute la mesure du possible d'exercer un rôle législatif. Il devrait définir dans quelles situations urgentes et exceptionnelles il peut être conduit à le faire et devrait s'assurer, dans un tel cas, que l'ensemble des États Membres peut s'exprimer et que les différents points de vue sont pris en compte dans le processus de décision.

Enfin, lorsque des régimes de sanctions adoptés par le Conseil de sécurité comprennent des listes de personnes ou d'entités, les comités des sanctions devraient établir des procédures précises permettant de réviser le cas de celles et ceux qui allèguent avoir été placés ou maintenus à tort sur ces listes. Comme l'a souligné le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, il convient de veiller au respect des règles de droit en vigueur. La Suisse propose d'inclure ces propositions dans le paragraphe 8 du texte, car elle est convaincue qu'elles augmenteraient le nombre des pays qui pourraient soutenir ce projet de résolution et donneraient satisfaction, au moins en partie, à la demande adressée par le Représentant permanent de la Jordanie il y a un moment à cette Assemblée en faveur de davantage de précisions sur les méthodes de travail.

La réforme du Conseil de sécurité est nécessaire et la décision à ce sujet une mesure importante. L'Assemblée générale doit agir, et elle peut le faire avec détermination. Un effort supplémentaire est cependant souhaitable pour que la réforme du Conseil de sécurité qui sera décidée contribue pleinement à l'action collective que nous conduisons ensemble pour améliorer notre Organisation dans le cadre du processus de réformes en cours. Pendant de longs mois, la réforme du Conseil de sécurité a été discutée sur la base de principes, de critères et de positions dont la validité est reconnue : l'égalité des États, le principe de la responsabilité différenciée selon les capacités d'action, l'équilibre des relations de pouvoir par la création d'autres pouvoirs, la stabilité et la continuité, ainsi que la flexibilité. Au-delà de ces principes, il faut aujourd'hui trouver des formules qui permettent un compromis sur des sujets concrets, tels que la notion de permanence, le veto et les méthodes de travail, pour élargir le groupe de pays qui peuvent soutenir avec conviction l'élargissement proposé.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Tuvalu a l'honneur de prendre la parole pour contribuer au débat sur le point 53 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ma délégation aimerait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat très important.

La question dont nous sommes saisis, à notre avis, ne porte pas tant sur la manière mais plutôt sur le moment où cet organe, l'Assemblée générale, prendra les décisions dont nous avons besoin de façon urgente afin que l'Organisation des Nations Unies reflète davantage les réalités du XXI^e siècle, soit plus à même de faire face à ces défis et gagne en légitimité et en importance pour toutes les régions et tous les pays, y compris les plus petits et les plus isolés.

Tuvalu pense que le moment est venu de nous décider pour un Conseil de sécurité plus équitable et plus représentatif. Nous pensons que la logique, la justification et les modalités de l'élargissement du Conseil de sécurité ont toutes fait l'objet d'une réflexion approfondie et de consultations entre tous les membres depuis leur présentation dans le rapport du Secrétaire général et dans les autres rapports pertinents de l'Organisation des Nations Unies. À notre avis, à moins que la question ne soit réglée maintenant, elle deviendra la pierre d'achoppement de nos efforts continus pour réaliser des réformes plus complètes dans l'Organisation des Nations Unies, en particulier

pour renforcer le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous.

Tuvalu appuie le projet de résolution A/59/L.64 présenté par le Représentant permanent du Brésil et a accepté d'en être coauteur, car il est convaincu que ce projet est juste et équilibré et qu'au fond il va dans le sens des recommandations des rapports pertinents de l'Organisation des Nations Unies et des points de vues exprimés au cours des débats, dialogues et consultations approfondis. Plus important encore, il prévoit également un Conseil de sécurité plus représentatif qui soit performant dans l'exercice de sa principale responsabilité de faire face aux préoccupations de tous les pays, en particulier des États les plus petits, en matière de sécurité.

Par exemple, et comme nous le rappelle de manière opportune le rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande », notre sécurité à Tuvalu est également liée aux effets négatifs de la dégradation de l'environnement, qui nous menacent déjà, en particulier les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, en l'absence de mesures, les petits États insulaires en développement comme Tuvalu, paieront très cher les actions des autres.

Nous pensons que le projet de résolution dont nous sommes saisis permettra la formation d'un cadre non seulement pour l'élargissement du Conseil de sécurité, mais pour un Conseil de sécurité plus sensible aux préoccupations en matière de sécurité de toutes les nations et plus responsable à l'égard de celles-ci – un Conseil qui prendra également en compte la sécurité environnementale et qui l'inscrira à son ordre du jour.

Encore une fois, Tuvalu aimerait dire qu'il appuie sans réserve le projet de résolution contenu dans le document A/59/L.64 et lance un appel aux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils l'appuient.

M^{me} Silkalna (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat opportun. Je souhaiterais faire quelques brèves remarques à l'appui du projet de résolution dont nous sommes saisis.

La Lettonie est coauteur du projet de résolution dans la conviction que celui-ci ouvre la voie à un modèle réalisable et équilibré pour la réforme du Conseil de sécurité. Nous appuyons fermement la

création de nouveaux sièges permanents. Le Conseil de sécurité a besoin de meilleurs moyens diplomatiques, financiers et, si nécessaire, militaires pour faire face aux défis changeants en matière de sécurité, auxquels nous sommes tous confrontés. Nous pensons que la continuité et la stabilité qu'offrent les sièges permanents ne peuvent qu'accroître l'efficacité générale du Conseil de sécurité.

La Lettonie note que le projet de résolution offre à tous les groupes régionaux de plus grandes possibilités de s'associer au travail du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons particulièrement de la création d'un siège non permanent supplémentaire pour le Groupe des États d'Europe orientale, qui s'est considérablement accru ces dernières années. En tant que région où de nombreux États ont récemment achevé une transition pacifique d'un régime totalitaire à la démocratie, nous pouvons apporter une contribution constructive aux activités du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons également de l'inclusion d'un processus d'examen dans le projet de résolution et du report de la question du droit de veto. Quant aux préoccupations soulevées par le fait qu'un Conseil de sécurité de 25 membres serait trop nombreux, nous estimons que le chiffre proposé reflète mieux le chiffre actuel des États Membres de l'ONU. Un Conseil de sécurité de 25 membres ne devrait pas être moins efficace que le présent Conseil, à condition que les méthodes de travail du Conseil soient révisées. À cet égard, nous appuyons les efforts menés sous la direction de la Suisse.

L'Assemblée générale s'est penchée pendant de nombreuses années sur la réforme du Conseil de sécurité sans parvenir à un consensus. Nous devons tirer parti de la dynamique actuelle pour avancer vers un modèle opérationnel. L'adoption, dès à présent, du projet de résolution nous permettra également de recentrer toute notre attention sur les nombreuses autres questions importantes et urgentes, inscrites au programme de réforme de l'ONU.

Tirons parti de cette rare occasion qui nous est offerte. Allons de l'avant et adaptons le Conseil de sécurité pour qu'il réponde mieux aux réalités auxquelles notre génération est confrontée.

M. Penjo (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance.

Le Bhoutan s'est porté coauteur du projet de résolution A/59/L.64 car nous estimons qu'il présente à l'Assemblée générale des propositions concrètes pour réformer le Conseil de sécurité. Il est temps à présent que l'Assemblée générale prenne des mesures décisives à cet égard. Ma délégation est convaincue que les propositions énoncées dans le projet de résolution répondent aux vœux de tous les Membres de rendre le Conseil de sécurité plus efficace et mieux représentatif de la conjoncture mondiale actuelle.

Il propose l'élargissement du Conseil dans les catégories des membres tant permanents que non permanents de façon à être d'une taille suffisante – mais pas ingérable – pour représenter les 191 nations membres. Il vise à réaliser un équilibre juste et équitable dans la catégorie des membres permanents grâce à l'augmentation du nombre des membres du Conseil, permettant ainsi aux pays de toutes les régions et de tous les niveaux de développement d'y être représentés. Il vise aussi à augmenter le nombre des sièges de membres non permanents de sorte que tous les pays, grands et petits, aient davantage la possibilité de siéger au Conseil. En outre, il propose des délais clairs pour examiner l'efficacité du Conseil ainsi réformé, notamment la question de l'exercice, par les nouveaux membres permanents, du droit de veto. Surtout, les propositions relatives aux méthodes de travail du Conseil sont les plus complètes à ce jour et permettent aux petits pays comme le mien d'être associés de plus près aux activités du Conseil de sécurité.

Ces derniers mois, nos débats sur la réforme du Conseil de sécurité ont pris un nouvel élan. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est le fruit de larges et intensives consultations qui se sont tenues au cours de ces derniers mois. Il constitue l'occasion la plus opportune de mener à terme les débats qui se poursuivent depuis plus de 10 ans pour parvenir à un Conseil de sécurité plus représentatif, transparent et efficace.

En septembre, nos dirigeants se réuniront à l'ONU pour donner une direction nouvelle à

l'Organisation et au système multilatéral. Les propositions énoncées dans le document A/59/L.64 contribueront à cette nouvelle direction et au succès du Sommet de septembre. Ma délégation espère que tous

les États Membres saisiront cette occasion mémorable pour appuyer le projet de résolution.

La séance est levée à 17 h 45.